Amicale des Saint-Hilaire de France

Assemblée Générale Ordinaire

13ème rassemblement

Date : dimanche 22 juillet 2018 à 10h00

Lieu : mairie de St Hilaire du Rosier (38)

Présents : Mont Saint Hilaire - Québec,
St Hilaire 03,
St Hilaire sous Romilly 10,
St Hilaire de Barbezieux 16,
St Hilaire en Lignières 18,
St Hilaire sur Yerre 28,
St Hilaire 31,
St Hilaire de Brens 38,
St Hilaire de la Côte 38,
St Hilaire St Mesmin 45,
St Hilaire au Temple 51,
St Hilaire le Grand 51,
St Hilaire le Petit 51,
St Hilaire la Palud 79,
St Hilaire des Loges 85,
St Hilaire la Treille 87,
St Hilaire du Rosier 38,

Le Président invite l'Assemblée à observer une minute de silence pour Marlyse JEAN, Présidente de l'Accueil Dynamique de St Hilaire la Palud, décédée cette année.

Nous adressons à Olivier MARIE, qui n'a pas pu être présent pour raisons de santé, nos vœux de prompt rétablissement et toute notre amitié, ainsi qu'à Michèle GHIRAGOSSIAN, restée à ses côtés.

Mot d'accueil d'Olivier FEUGIER, maire de St Hilaire du Rosier. Il présente rapidement sa commune et remercie l'association « Les Rosiers de Saint Hilaire » d'avoir organisé ce rassemblement.

Ordre du jour :

1) Projet de rassemblement à Mont-Saint-Hilaire au Québec

La commune de Mont-Saint-Hilaire a proposé d'accueillir le rassemblement en 2019.
L'organisation d'un tel déplacement, en raison notamment du coût, mais aussi de toute la logistique, nécessite d'être étudiée avec beaucoup d'attention.
Les membres du bureau, ayant préalablement travaillé sur le sujet, proposent de privilégier l'année 2019. En effet, les élections municipales auront lieu en France en 2020, et il paraît difficile de se projeter à plus long terme.
Les vacances de la Toussaint pourraient être une bonne période pour s'y rendre.
Chantal Millette, directrice des musées de Mont-Saint-Hilaire, indique que fin juin serait peut-être plus adapté car de nombreuses animations se déroulent à cette période, et nous pourrions ainsi en bénéficier.
Elle propose d'étudier, dès son retour au Québec, avec le maire, Yves Corriveau, les différentes possibilités, au niveau des dates, des activités à proposer et de la question du logement.
Le bureau communiquera régulièrement avec eux pour avancer rapidement sur le projet.

Prix du voyage : Le Président, Olivier G. propose un tarif de 1000 € tout compris par personne. Sachant que le prix du billet aller-retour, connu à ce jour, est d'environ 600 €, le nombre de jours sur place serait limité à 3 ou 4, afin de ne pas dépasser ces 1000 €.

L'assemblée s'accorde à dire, à l'unanimité, que ce tarif est raisonnable. Mais le Président estime que malgré cela, tout le monde ne pourra pas participer et qu'il faudra peut-être prévoir une solution de repli pour ceux qui ne partiraient pas au Canada.

Selon Chantal, il serait plus avantageux de prendre les billets au Québec plutôt qu'en France, nous en tiendrons compte.

L'Amicale Nationale pourrait également participer au coût de ce voyage. Olivier G. propose d'octroyer la somme de 6000 € pour l'ensemble des participants et soumet cette proposition au vote de l'Assemblée.
Résultat du vote : OUI à l'unanimité.

Le bureau enverra très prochainement un questionnaire à chaque commune et association afin de connaître le nombre de personnes (le plus précisément possible) intéressées par ce voyage.

Départ de nos amis de Mont Saint Hilaire.

Au cas où cela ne serait pas possible de se déplacer au Québec :
Qui serait prêt à organiser le rassemblement en 2019 ?
Saint Hilaire en Allier ? A voir…

2) Rapport d'activité

Le Président rappelle que l'année a été marquée par les événements de Saint-Hilaire-des-Loges en Vendée qui devait organiser le rassemblement 2018, les 7 et 8 juillet, et donne la parole à Élisabeth LEBON, maire de cette commune.
Elle explique que suite à de nombreuses démissions au sein du conseil Municipal, le rassemblement a été annulé tardivement, le 9 décembre 2017. Les nouvelles élections ont eu lieu fin février.
Elle fait savoir qu'elle a très envie de le reprogrammer, mais après 2020.

Le Président demande ensuite à Maurice MOYROUD, président des Rosiers de Saint-Hilaire, quel est son budget pour l'organisation de ce rassemblement afin de donner des indications aux autres communes.

Odile BERGER, maire de Saint-Hilaire-la-Treille, précise que pour le rassemblement 2017, le budget était un peu supérieur à 5000 € et que le bénéfice a dépassé 1200 €. (rappel : 17 délégations présentes, soit environ 300 personnes).
Olivier remercie une nouvelle fois Odile, Cécile et toute leur équipe, de nous avoir accueillis.

3) Programme des rassemblements suivants

Saint Hilaire de la Côte en Isère souhaite accueillir le rassemblement début juillet 2020. Une association a été créée. Nous rappelons que chacun est libre quant à l'organisation (date, durée, formule, …)

L'association Tr'Hilaire 51 se propose pour 2022 (10 ans après 2012), dans l'éventualité que personne ne soit volontaire cette année-là, et selon la volonté des futurs conseils municipaux des 3 Saint Hilaire de la Marne.
Olivier G. rappelle que nous choisirons toujours en priorité un Saint-Hilaire n'ayant jamais organisé de rassemblement.

4) Bilan financier

Olivier F. présente les comptes de l'Amicale.
Solde au 7 juillet 2017 : 5224,72 €
Solde au 7 juillet 2018 : 6217,26 €
Toutes les communes n'ont pas encore réglé leur cotisation pour 2018.
La commune qui reçoit le rassemblement ne paie pas de cotisation.

Comme chaque année, l'Amicale participe aux frais du vin d'honneur à hauteur de 500 euros.

Le Président propose que la cotisation reste à 10 centimes par habitant.

Le bilan financier et le montant de la cotisation sont adoptés à l'unanimité.

Rappel : l'Hilairoise 79 doit encore 3500 € à l'Amicale suite au rassemblement de 2016. Michèle Ghiragossian s'est engagée à rembourser cette somme intégralement.

5) Renouvellement du bureau

A l'unanimité,
M. Olivier GUIOT, Président : renouvelé
M. Olivier FEUGIER, trésorier : renouvelé
Mme Lydie THIEBAULT, secrétaire : renouvelée

6) Tour de table et questions diverses

- Olivier G. donne la parole à Élisabeth CHEVALLIER de Saint Hilaire la Palud, qui lit à l'assemblée une lettre de Michèle GHIRAGOSSIAN, Présidente d'Honneur, au regret de ne pas pouvoir être présente cette année, en raison des soucis de santé d'Olivier MARIE.
Elle explique que l'amicale cycliste paludéenne a traversé la Vendée début juillet, et est passée par 8 Saint-Hilaire. Talmont-Saint-Hilaire pourrait également réfléchir à nous accueillir.

- Agnès PERSON lit ensuite un mail de Dany BRÉMAUD, maire de Saint-Hilaire-la-Palud, qui explique que les élus majoritaires de sa commune n'ont pas souhaité participer au rassemblement parce que les membres du bureau de l'Amicale n'ont pas répondu à la question suivante : qui, de la commune ou de l'association, est le membre légitime et reconnu au sein de l'Amicale ?

Olivier G. rappelle que la composition de l'Amicale est définie dans l'article 4 des statuts :
L'amicale est composée de membres adhérents, soit des collectivités locales portant le nom de Saint-Hilaire, soit des associations locales (type loi 1901) de Saint-Hilaire.
Chaque membre adhérent désigne 2 personnes par commune ou par association locale ou si possible 1 personne de la municipalité et 1 personne de l'association locale, parmi lesquelles elles élisent leur bureau…
La réponse à Mme le Maire de Saint-Hilaire-la Palud est contenue dans cet article.

Jean-Pierre GRISOUARD indique qu'il ne faut pas répondre à une demande transmise par un tiers, cependant, Olivier F. annonce que le bureau répondra à son courrier de l'an passé.

D'autre part, l'AMICALE (comme son nom l'indique, le souligne Agnès), et les rassemblements sont basés sur des valeurs de convivialité et d'amitié. **Toutes les personnes sont les bienvenues.**

Beaucoup de commentaires sont évoqués quant aux difficultés et aux dissensions qui existent ou ont existé dans différentes communes, mais elles ne doivent pas interférer dans notre Amicale.

Nous ne souhaitons, en aucun cas, prendre partie dans des conflits internes à une commune qui ne nous concernent pas. Cela risquerait de ternir le plaisir que nous avons à nous retrouver chaque année.

- Daniel Détaret, maire de Saint Hilaire en Lignières, absent cette année, transmet par l'intermédiaire de son adjointe, toutes ses amitiés à l'assemblée.

- Agnès suggère pour les rassemblements à venir, que chaque personne porte un badge avec son prénom et le nom de sa commune. Ceci pourrait être géré par chaque association locale.

- Saint-Hilaire de Brens (38), adhère à l'Amicale et paiera sa cotisation (trésorerie de Crémieux). Ils seront présents à Saint Hilaire de la Côte en 2020 et peut-être à Mont Saint Hilaire.

- Nos amis de Saint Hilaire Peyroux (19), qui participent fidèlement chaque année, n'ont pas pu venir à St Hilaire du Rosier car une grosse manifestation avait lieu le même jour dans leur commune.

- Ghislaine précise que cette année, 16 délégations sont représentées, soit environ 170 personnes. 260 convives (avec les locaux) ont participé au repas du samedi soir.

A l'issue de l'assemblée, le Président remet une petite crosse à Odile Berger, maire de St-Hilaire-la-Treille, pour l'organisation du rassemblement précédent.

La crosse des rassemblements sera transmise à Saint-Hilaire-du-Rosier sur la tribune devant le gymnase juste avant le repas.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 11h15.

La secrétaire, Le président,

Lydie THIEBAULT. Olivier GUIOT.

PJ : ci-dessous le RIB de l'Amicale des Saint-Hilaire de France et du Canada

Crédit Mutuel
Massif Central

Ces Relevés d'Identité Bancaire / IBAN sont à remettre :

- à votre employeur ou tout organisme effectuant des **virements** sur votre compte (CPAM...),
- aux autres organismes pour le **prélèvement automatique** de vos factures (EDF...).

Crédit Mutuel du Massif Central
RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE / IBAN

Partie réservée au destinataire du relevé

AMICALE DES SAINT HILAIRE DE FRA
NCE

M GUIOT OLIVIER
7 RUE DU FER A CHEVAL
03440 ST HILAIRE

RIB

Banque	*guichet*	*n° compte*	*clé RIB*
15589	**03603**	**05187544540**	**65**

Domiciliation **CCM MOULINS**
Devise **EUR**
IBAN **FR76 1558 9036 0305 1875 4454 065**
BIC **CMBRFR2BARK**

Crédit Mutuel du Massif Central
RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE / IBAN

Partie réservée au destinataire du relevé

AMICALE DES SAINT HILAIRE DE FRA
NCE

M GUIOT OLIVIER
7 RUE DU FER A CHEVAL
03440 ST HILAIRE

RIB

Banque	*guichet*	*n° compte*	*clé RIB*
15589	**03603**	**05187544540**	**65**

Domiciliation **CCM MOULINS**
Devise **EUR**
IBAN **FR76 1558 9036 0305 1875 4454 065**
BIC **CMBRFR2BARK**

Crédit Mutuel du Massif Central
RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE / IBAN

Partie réservée au destinataire du relevé

AMICALE DES SAINT HILAIRE DE FRA
NCE

M GUIOT OLIVIER
7 RUE DU FER A CHEVAL
03440 ST HILAIRE

RIB

Banque	*guichet*	*n° compte*	*clé RIB*
15589	**03603**	**05187544540**	**65**

Domiciliation **CCM MOULINS**
Devise **EUR**
IBAN **FR76 1558 9036 0305 1875 4454 065**
BIC **CMBRFR2BARK**

Crédit Mutuel du Massif Central
RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE / IBAN

Partie réservée au destinataire du relevé

AMICALE DES SAINT HILAIRE DE FRA
NCE

M GUIOT OLIVIER
7 RUE DU FER A CHEVAL
03440 ST HILAIRE

RIB

Banque	*guichet*	*n° compte*	*clé RIB*
15589	**03603**	**05187544540**	**65**

Domiciliation **CCM MOULINS**
Devise **EUR**
IBAN **FR76 1558 9036 0305 1875 4454 065**
BIC **CMBRFR2BARK**